



XXVI^{ème} RALLYE MONTE CARLO HISTORIQUE
31 Janvier au 7 Février 2024

Date : 1^{er} Février 2024

Time : 12 h 05

Subject : COC COMMUNICATION N°1

Document No : 3.1

De / From : Directeur de Course / *The Clerk of the Course*

A / To : Tous les Concurrents / *All Competitors*
Nombre de page / *Number of pages* 1

Chers Concurrents, Dear Competitors,

Procédure de contrôle des équipements électroniques pendant les épreuves (Art.20.4 et Annexe 9).

Rappel :

- Les équipements électroniques non autorisés devront être rangés dans l'enveloppe spéciale fournie par l'organisation avant de rentrer dans la Zone de contrôle de départ des SR et jusqu'à après avoir quitté le point STOP.
- L'enveloppe avec ces équipements devra être rangée de manière sécurisée en arrière des dossiers des sièges avant des véhicules.
- Le Velcro de cette enveloppe devra être complètement et correctement fermé (voir Photos).

Des contrôles aléatoires seront effectués par les commissaires techniques (Blouson ACM noir « Commission technique ») dans la zone de contrôle de départ ou au point Stop :

- Sur ordre des commissaires techniques le véhicule désigné devra stationner à l'endroit indiqué.
 - L'équipage devra arrêter le moteur.
 - Les commissaires techniques feront une première inspection du véhicule avec l'équipage à bord.
 - Suite à cette inspection, les commissaires techniques pourront demander à l'équipage de sortir du véhicule pour un contrôle plus approfondi. Ne pas oublier le frein à main...
 - Ils pourront également demander à l'équipage de leur présenter l'enveloppe contenant les équipements non autorisés.
 - Suite à ces contrôles les commissaires techniques donneront les instructions nécessaires aux concurrents pour repartir ou continuer leurs investigations.
-
- Les commissaires techniques pourront être amenés à débrancher et sortir l'appareil Tripy du véhicule.
 - Les temps d'immobilisation seront pris en compte en cas de problème au pointage suivant.
 - Toute non-conformité des points cités ci-dessus sera rapportée aux commissaires sportifs (Art. 20.4).

Procedure for checking electronic equipment during races (Art.20.4 and Appendix 9).

Reminder:

- *Unauthorised electronic equipment must be placed in the special envelope provided by the organisers before entering the SR Start Control Area and until after leaving the STOP point.*
- *The envelope containing this equipment must be stored securely behind the backrests of the front seats of the vehicles.*
- *The Velcro of this envelope must be completely and correctly closed (see Photos).*

Random checks will be carried out by the scrutineers (black ACM "Technical Commission" jacket) in the control zone or at the Stop point:

- *Following scrutineers orders the designated vehicle must park in the indicated place.*
 - *The crew must stop the engine.*
 - *The scrutineers will carry out an initial inspection of the vehicle with the crew on board.*
 - *Following this inspection, the scrutineers may ask the crew to leave the vehicle for a more in-depth check. Don't forget the handbrake...*
 - *They may also ask the crew to show them the envelope containing the unauthorised equipment.*
 - *Following these checks, the technical stewards will give the necessary instructions to the competitors to restart or continue their investigations.*
-
- *The scrutineers may be required to disconnect and remove the Tripy device from the vehicle.*
 - *Downtime will be taken into account in the event of a problem at the next checkpoint.*
 - *Any failure to comply with the above points will be reported to the stewards (Art. 20.4).*



Enveloppe correctement fermée/Envelope properly closed.



Christophe ALLGEYER
Directeur de Course
Clerk of the Course